

Concept de fonctionnement TWG I CT 2017©

1.	Avant-propos	4
2.	Histoire et parrainage	4
3.	Offre	5
4.	Conditions d'admission	5
5.	Perception de la personne et attitude thérapeutique	6
6.	Fondamentaux théoriques/approches socio-éducatives et thérapeutiques.....	6
6.1.	„Tripple P“ – approche orientée solutions	6
6.2.	La pédagogie sociale systémique	7
6.3.	La pédagogie des traumatismes	7
6.4.	Travail transculturel.....	8
6.5.	Contexte	8
6.6.	Cadre du traitement	9
6.7.	Offre de thérapies externes.....	9
7.	Les niveaux d'impact du TWG CT.....	9
7.1.	Au niveau de la famille	9
7.2.	Au niveau de l'enfant.....	10
7.3.	Au niveau du groupe	10
7.4.	Coordination des différents systèmes sociaux	10
8.	Phases de séjour du TWG CT	12
8.1.	Phase de clarification et d'indication	12
8.2.	Entrée	12
8.3.	Phase initiale.....	12
8.4.	Phase intermédiaire	12
8.5.	Phase de sortie	13
8.6.	Suivi	13
9.	Travail de la personne de référence/accompagnement familial	13
9.1.	Plan de suivi et évaluation du parcours individuel	14
10.	Pédagogie quotidienne.....	14
10.1.	Aide aux devoirs	15
10.2.	Médias électroniques/téléphone, TV	15
10.3.	Activités de groupe.....	15
10.4.	Les activités de loisirs	15

11.	Pédagogie sexuelle	16
12.	Règlement concernant les produits stupéfiants.....	16
13.	Situation de crise	17
14.	Organisation	18
14.1.	Organigramme.....	18
14.2.	Conseil de direction	19
14.3.	Direction	19
14.4.	Comité d'experts	19
14.5.	Equipe socio-éducative polyvalente	19
15.	Contrôle et garantie de la qualité.....	20
15.1.	Concept de contrôle de la qualité	20
15.2.	Base de données.....	20
15.3.	Documentation et diffusion de l'information.....	20
15.4.	Formation continue	20
15.5.	Supervision de l'équipe	20
15.6.	Supervision de cas	20
15.7.	Entretien de sortie	21
15.8.	Questionnaire de suivi.....	21
16.	Organisation du travail	21
16.1.	Réunion d'équipe	21
16.2.	Tranches de travail	21
16.3.	Structure de la semaine.....	22

1. AVANT-PROPOS

Les changements importants dans l'environnement du TWG|CT, comprenant de nouvelles offres de traitement ainsi que les changements sociaux et financiers, nous ont incités à revoir le concept de prise en charge, dont la dernière révision remonte à 2012, et à l'adapter aux besoins et réalités actuels. C'était également l'occasion d'adapter et d'harmoniser le concept par rapport aux nouvelles directives cantonales pour l'octroi d'une autorisation d'exploitation.

Le concept de prise en charge du TWG|CT se base sur les lignes directrices, révisées en 2012 et approuvées par le conseil d'administration de l'association du TWG|CT. L'approche systémique et orientée vers les solutions, qui a fait ses preuves, sert de base supplémentaire. La responsabilité de l'éducation de l'enfant reste celle des tuteurs pendant toute la durée du séjour de l'enfant. Ils sont impliqués autant que possible dans la mise en place des objectifs et sont activement accompagnés par le TWG|CT pendant tout le processus de traitement.

2. HISTOIRE ET PARRAINAGE

L'histoire de la création du TWG|CT (Therapeutic Living Group Biel) remonte au printemps 1985. C'est l'histoire d'une idée qui a été développée pour la première fois dans le département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital pour enfants de Wildermeth. Pour les enfants et les adolescents issus de familles en difficulté, les seules options étaient les soins ambulatoires ou le placement dans un foyer. La première phase a été initiée par le Dr. Torriani, chef du département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il a invité des professionnels de domaines étroitement liés à une première série de discussions. Ce sont ces professionnels qui ont immédiatement lancé la deuxième phase du processus, celle des experts. Le groupe de travail interdisciplinaire, composé d'Yvonne Berner, de Richard Fux, de Peter Kunz et du Dr. Romano Torriani, a soumis l'étude du projet à divers organismes spécialisés et autorités sociales de la région.

Dans la troisième phase, la phase pré-parlementaire, un obstacle supplémentaire était l'exigence d'un projet pilote. Le 26 octobre 1987, l'association "Therapeutische Wohngruppe Biel" a été fondée. L'objectif de l'association était d'offrir une aide intensive et surtout préventive aux familles ayant des enfants dont le développement était menacé. Le premier président Alfred Rentsch, président du Grand Conseil en 1985/86, a soutenu le projet de manière substantielle dans les années suivantes et l'a mené à la quatrième phase, la consultation politique au sein du Grand Conseil et donc à la décision du gouvernement et du parlement en juin 1989.

Avec la décision du Grand Conseil, le TWG|CT est entré dans la dernière et cinquième phase, la mise en œuvre de la décision. En décembre 1989, le conseil d'administration a élu Rainer Blumenau, psychologue diplômé, comme premier directeur. Ses premières tâches ont consisté à élaborer un concept de travail et à sélectionner le personnel. L'institution a ouvert ses portes le 1er juin 1990.

3. OFFRE

Le TWG|CT est une offre destinée aux parents, aux tuteurs et aux enfants en situation de vie difficile. Elle propose une offre bilingue semi-stationnaire dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et du traitement temporaire des enfants, des adolescents et de leurs familles.

Le TWG|CT offre 8 places pour les garçons et les filles d'âge scolaire entre 6 et 16 ans. Il est ouvert du dimanche soir au samedi matin. Les enfants sont pris en charge 24 heures sur 24 par une équipe de professionnels. La durée du séjour varie généralement de trois à douze mois et est définie en étroite collaboration avec les parents ou les autorités. Les modalités de prise en charge et les objectifs sont également définis avec les parents et peuvent être adaptés aux nouveaux besoins. Dans la mesure du possible, le parent ou le tuteur conserve la responsabilité de l'éducation de l'enfant. L'admission se fait généralement de manière volontaire. Pour autant que la situation de la prise en charge le week-end et la responsabilité parentale aient été clarifiées, les enfants dont la garde est retirée peuvent également être admis après consultation des autorités de référence.

Le TWG|CT soutient les personnes concernées dans leur recherche de possibilités pour favoriser le développement des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux. Le travail est essentiellement axé sur les ressources et les solutions. Les forces et les compétences existantes des personnes concernées doivent être renforcées et promues.

Le TWG|CT est situé dans un environnement urbain et doit permettre aux enfants concernés de rester dans leur environnement social traditionnel, de continuer à aller à l'école et de poursuivre leurs activités de loisirs habituelles. Les ressources existantes et les structures sociales de soutien doivent être maintenues, ce qui permet d'éviter autant que possible la rupture des relations. Le programme semi-hospitalier permet aux familles de pratiquer de nouvelles approches dans leur environnement social familial. Le retour régulier des enfants dans leur milieu familial le week-end et pendant les vacances permet de revoir et de consolider les processus de changement et offre en même temps un champ de pratique.

Le TWG|CT aide les parents à développer leurs compétences parentales. Le sentiment d'accomplissement renforce le rôle des parents et leur permet de remplir à nouveau leurs obligations parentales dans la juste mesure. Si cela n'est pas possible, les parents sont soutenus dans l'élaboration indépendante de solutions qui se trouvent en dehors de la famille. Dans tous les cas, les parents doivent rester les acteurs de leurs démarches mises en place et définies.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

Les familles intéressées doivent accepter le concept de traitement du TWG|CT. Cela nécessite une coopération étroite comprenant des entretiens réguliers, personnels et téléphoniques.

Les placements officiels d'enfants et d'adolescents dont la garde a été retirée doivent garantir la prise en charge des enfants pendant les week-ends et les jours fériés.

Une validation des coûts est une condition d'admission.

Le TWG|CT ne peut pas accepter les enfants et les adolescents qui risquent de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. De même, les adolescents qui consomment régulièrement des substances addictives ne peuvent pas être admis.

5. PERCEPTION DE LA PERSONNE ET ATTITUDE THÉRAPEUTIQUE

Nous respectons les personnes dans leur individualité et leur dignité. Nous les considérons avec franchise et empathie. Le bien-être de l'enfant est au centre de tous nos efforts.¹

Le TWG|CT est ouvert à toutes les personnes, indépendamment de leur religion, de leur langue ou de leur origine. Nous cultivons une approche holistique et considérons les gens de manière globale avec toutes leurs caractéristiques et capacités individuelles, ainsi que leurs liens avec leur environnement social.

Le TWG|CT est orienté vers les forces et les compétences de ses clients. Il promeut les ressources existantes et la capacité d'action indépendante de tous les participants.

6. FONDAMENTAUX THÉORIQUES/APPROCHES SOCIO-ÉDUCATIVES ET THÉRAPEUTIQUES

Le TWG|CT combine des approches pédagogiques et thérapeutiques dans sa stratégie de traitement. Une équipe de soins pluridisciplinaire composée d'éducateurs sociaux, de psychologues, de thérapeutes familiaux, d'intendante, de stagiaires et de secrétaires garantit une prise en charge et un accompagnement des enfants et de leurs familles, basés sur de nombreuses impulsions professionnelles.

Nous considérons que les parents sont les véritables experts de leurs enfants. Ils sont donc systématiquement impliqués dans toutes les décisions quotidiennes concernant leur enfant. Si les parents ne sont pas en mesure de prendre une décision adéquate dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ils sont soutenus de manière constructive dans leur processus de décision. Des entretiens réguliers sont organisés avec les familles. L'objectif de chaque placement est le retour de l'enfant. Parfois, un placement en dehors du foyer doit être envisagé dans l'intérêt du bien-être de l'enfant. Dans ce cas également, les parents sont impliqués dans le processus de décision afin qu'ils puissent aussi soutenir cette démarche.

6.1. „TRIPLE P“ – APPROCHE ORIENTÉE SOLUTIONS

"Triple P" est basé sur la recherche clinique-psychologique et repose sur une vision holistique et systémique de l'être humain. Le Triple P est une forme d'intervention comportementale-thérapeutique familiale qui vise à modifier les conditions de déclenchement d'un comportement problématique. Il s'appuie en outre sur la théorie de l'apprentissage cognitif social comme base pour les interventions influençant les attributions, les attentes et autres cognitions des parents. Cette approche est basée sur des données empiriques concernant le traitement et la prévention des troubles de l'enfance et de l'adolescence, notamment en ce qui concerne les problèmes de comportement.

"Triple P" souligne l'importance des processus de communication et d'interaction dans la famille. L'influence mutuelle du comportement de l'enfant et des parents est prise en compte. Les besoins des enfants et les causes du comportement des enfants jouent un rôle important. En fonction de leur stade

¹ Dans lignes directrices 2015

de développement et de leurs capacités, les enfants participent de plus en plus activement à l'organisation de leur vie et à la prise de décisions au sein de la famille. Pour cela, Triple P fournit des suggestions et des compétences qui sont mises en œuvre avec les parents de manière pragmatique et intégrées dans la vie familiale quotidienne.²

L'approche axée sur les solutions repose sur l'hypothèse que les enfants et les adolescents, ainsi que leurs familles, veulent donner un sens positif à leur vie et que les ressources nécessaires à cet effet sont disponibles ou peuvent être encouragées et renforcées par des mesures appropriées. Notre tâche est de structurer la vie quotidienne de manière à ce que tous les membres de la famille se sentent compétents et réussissent, ce qui leur permet, étape par étape, d'avoir une vision plus positive d'eux-mêmes et de leur avenir. Il s'agit d'un modèle spécial de thérapie par la parole, introduit pour la première fois en 1982 par les psychothérapeutes Steve de Shazer et Insoo Kim Berg. Elle part du point de vue qu'il est plus utile de se concentrer sur les désirs, les objectifs, les ressources, les exceptions au problème plutôt que sur les problèmes et leurs origines (LOA). Cette approche de la résolution des problèmes est également soutenue par de récentes études neuropsychologiques qui affirment que la construction d'un travail de motivation intrinsèque est plus durable et plus constructive.³

6.2. LA PÉDAGOGIE SOCIALE SYSTÉMIQUE

Le TWG|CT travaille selon les principes de la pédagogie sociale orientée vers le système. L'approche systémique repose sur le postulat qu'un individu n'est pas un être isolé, mais qu'il est en interaction constante avec ses semblables et son environnement, formant ainsi un système. Dans les années 70, les pionniers de la thérapie familiale tels que Minuchin, Haley ou Selvini Palazzoli parlaient de systèmes fonctionnels ou dysfonctionnels qui s'organisent. La communication interne, les modèles de comportements et de réactions se développent continuellement au sein de la famille et sont plus ou moins en équilibre fonctionnel stable ou dysfonctionnel (homéostasie). Ce point de vue a été de plus en plus remis en question dans les années 1980 et étendu à l'interaction des différents "systèmes sociaux". L'un des objectifs de la pédagogie sociale orientée vers les systèmes est, outre le travail centré sur la famille, de relier et de coordonner les différents systèmes pertinents pour l'enfant et sa famille de manière constructive et orientée vers des solutions.

Les différentes approches théoriques sont en constante évolution et sont constamment complétées, voire remises en question, par de nouvelles découvertes. Le TWG|CT s'efforce de prendre en compte ces conclusions et de les intégrer dans ses travaux.

6.3. LA PÉDAGOGIE DES TRAUMATISMES

Ces dernières années, le TWG|CT a pris de plus en plus conscience des diverses expériences traumatisantes des enfants et des adolescents qui nous sont confiés et s'efforce d'intégrer dans son travail les connaissances professionnelles de base s'y rapportant. "La pédagogie des traumatismes s'appuie sur des approches pédagogiques qui ont fait leurs preuves (pédagogie curative, pédagogie psychanalytique, approches milieu-thérapeutique, approches systémiques et bien d'autres), les relie aux résultats actuels

² Institut für Familienforschung und Beratung Universität Freiburg

³ Zentrum für lösungsorientierte Beratung

de la psychotraumatologie et à d'autres approches de recherche interdisciplinaires telles que la recherche sur l'attachement, la recherche sur la résilience ou la neurobiologie, et développe des approches et des méthodes de soutien pédagogique centrées sur les traumatismes pour favoriser l'autonomisation et la stabilisation des filles, des garçons et des aides".⁴ La préoccupation première de la pédagogie des traumatismes est donc la recherche d'un "lieu sûr" comme condition préalable importante et nécessaire pour pouvoir gérer la situation. Cela concerne à la fois la sécurité intérieure (autonomisation, traitement des traumatismes, stabilisation) et la sécurité extérieure (structures et conditions cadres, attitudes, stabilité des soignants).

6.4. TRAVAIL TRANSCULTUREL

Le TWG|CT s'occupe de plus en plus de familles issues de l'immigration. En conséquence, les différences culturelles s'accroissent et le risque de malentendus et de préjugés mutuels tend à être plus grand. Les différences socioculturelles peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, entraîner des difficultés de communication considérables. Les manières, les normes sociales, l'expérience et le comportement des migrants, ainsi que leurs attentes en matière d'aide et de soutien peuvent varier considérablement. Les enfants issus de l'immigration vivent souvent dans deux mondes et parlent des langues différentes. Selon le degré d'intégration de la famille, ils n'ont aucune difficulté à le faire. Les enfants issus d'un milieu peu instruit et socialement défavorisé peuvent être à la merci de plus grandes difficultés d'intégration ou de problèmes d'adaptation dus à l'accumulation de facteurs de risque.

Lorsque des idées culturelles et normatives différentes s'affrontent et que l'enfant se trouve de ce fait dans un conflit de loyauté "entre les cultures", des difficultés peuvent surgir au sein et en dehors de la famille.

Le TWG|CT s'efforce de prendre en considération et de gérer ces différences.

6.5. CONTEXTE

La responsabilité et le pouvoir de décision sur les enfants et les adolescents restent entre les mains des parents ou de leurs représentants légaux pendant toute la durée du séjour. Ils sont impliqués dans toutes les décisions concernant les activités individuelles quotidiennes et de loisirs au sein du TWG|CT. Ils définissent les objectifs et donnent à l'équipe TWG|CT les missions correspondantes. Le TWG /CT offre aux parents un terrain d'entraînement et le soutien nécessaire. Ainsi, ils devraient pouvoir se réapproprier les objectifs fixés ainsi que la pleine responsabilité de l'organisation de la vie quotidienne de leurs enfants et adolescents. Avec les adolescents qui sont déjà dans un processus de détachement par rapport à leurs parents, une plus grande prise en compte de leurs objectifs et de leurs souhaits est primordiale, selon le principe de l'approche orientée solutions. Le TWG|CT joue un rôle de médiateur auprès des jeunes et de leurs familles.

⁴ Plattform Trauma Pädagogik Schweiz

6.6. CADRE DU TRAITEMENT

Le TWG|CT privilégie un cadre de traitement souple. Les tuteurs légaux sont autorisés à organiser librement le séjour de leurs enfants dans l'établissement de traitement en coopération avec le TWG|CT. Pendant les heures d'ouverture, une prise en charge continue d'au moins une personne (le matin), généralement de deux à quatre personnes, est garantie. Les tuteurs légaux peuvent déterminer le cadre de soins individuellement, en fonction de leurs besoins. Cela peut aller d'une prise en charge ambulatoire à semi-stationnaire. Dans tous les cas, la famille est accompagnée avec la même fréquence et la même intensité. Le cadre peut être adapté à de nouveaux besoins.

6.7. OFFRE DE THÉRAPIES EXTERNES

Le TWG|CT ne mène aucune thérapie individuelle ou familiale interne. Si un soutien thérapeutique s'avère nécessaire au cours du séjour, le TWG|CT soutient les familles et les personnes concernées dans leur recherche. La psychothérapie et la thérapie familiale ainsi que les évaluations psychologiques sont assurées par des services et des professionnels spécialisés locaux (conseil éducatif EB/ SPE, service psychiatrique pour enfants et adolescents UPD, psychologues et psychiatres pour enfants et adolescents indépendants). Les thérapeutes externes sont invités à des réunions régulières du réseau afin d'être informés des évolutions. Ils sont tenus au secret professionnel en ce qui concerne les enfants et leurs familles. Un échange n'a lieu qu'en présence de la famille ou avec le consentement de la personne concernée. Le TWG|CT a recours uniquement de manière ponctuelle à des interventions thérapeutiques, et si nécessaire, avec des spécialistes externes dans le cadre de sessions conjointes.

7. LES NIVEAUX D'IMPACT DU TWG|CT

7.1. AU NIVEAU DE LA FAMILLE

Le TWG|CT s'occupe de différents systèmes familiaux : il s'agit notamment des familles monoparentales, des familles recomposées, des familles arc-en-ciel, des familles adoptives, des familles d'accueil, etc... Le TWG|CT travaille principalement avec le système familial dans lequel l'enfant pris en charge retournera. Par souci de simplicité, nous parlons donc de la famille sociale, c'est-à-dire de la "famille" qui assume la responsabilité d'élever l'enfant.

Le travail avec la famille sociale n'exclut pas que d'autres personnes de référence importantes soient incluses dans le processus, respectivement dans le soutien familial. Il s'agit des parents biologiques vivant séparés ainsi que des proches jouant un rôle important. Le cadre est convenu en fonction du parcours et des besoins Individuels, pour le bien de l'enfant et dans l'intérêt des objectifs définis.

Le travail des parents (coaching parental) ainsi que l'inclusion de l'environnement relationnel pertinent sont essentiels au processus de changement. Cela inclut les membres de la famille élargie ou d'autres personnes de référence importantes (figures d'identification et modèles). Le personnel aide les familles et les personnes qui s'occupent d'elles à définir des objectifs sur le thème de la "parentalité et de la prise de responsabilités" et à engager ainsi un processus de changement positif. Des entretiens familiaux réguliers ont lieu avec les référents respectifs. L'implication continue des parents et de leur environnement sert de "programme d'entraînement". Le cadre semi-stationnaire favorise un plus grand

espace pour la réflexion, grâce au contrôle de la proximité et de la distance. Cela peut conduire à un allègement de la relation parent-enfant. Le TWG|CT aide à mobiliser les ressources et encadre les responsables de l'éducation sur la base de leurs connaissances spécialisées. Une coopération étroite entre tous les acteurs concernés favorise une action orientée vers un but précis. L'un des objectifs des entretiens réguliers est de reproduire les progrès réalisés dans le contexte familial.

7.2. AU NIVEAU DE L'ENFANT

L'enfant vit une routine quotidienne structurée au sein du TWG|CT, basée sur les règles de vie de l'institution et les pratiques internes habituelles. Les règles de conduite habituelles sont fixées par les responsables de l'éducation de l'enfant. Les enfants et les adolescents bénéficient d'un soutien professionnel continu sans remettre en cause le rôle de leur famille et la responsabilité de leurs parents. En vivant ensemble, ils peuvent apprendre à connaître les relations avec les adultes et les figures d'autorité, à assumer des responsabilités adaptées à leur âge ainsi qu'à développer des occupations alternatives aux médias électroniques et les intégrer dans leur vie quotidienne personnelle. Les conflits familiaux peuvent être traités dans un cadre protégé et appréhendés de manière moins conflictuelle avec le soutien du TWG|CT, avec pour objectif de pouvoir rentrer chez soi. Dans le cadre d'un programme de soutien individuel basé sur les approches systémique et orientée solutions, l'enfant développe ses forces dans un environnement stable et cohérent. L'inclusion de toutes les instances concernées (mise en réseau) soutient ce processus par une approche coordonnée et concertée.

7.3. AU NIVEAU DU GROUPE

Le centre de séjour sert de terrain d'entraînement pour les enfants afin qu'ils puissent développer leurs compétences sociales. Les enfants ayant des frères et sœurs et des demi-frères et demi-sœurs (par exemple, les familles recomposées) font l'expérience d'un environnement familial à travers la situation hétérogène du groupe. Dans certaines circonstances, cela leur permet de réfléchir et de redéfinir leurs "rôles" au sein de la famille.

Pour les enfants uniques, la constellation du groupe offre la possibilité de perfectionner et de développer leurs compétences sociales. Ils font l'expérience qu'ils ne sont pas toujours au centre de l'attention, ils ont l'occasion d'apprendre de nouvelles stratégies de résolution des conflits, de se démarquer plus habilement ou de s'affirmer avec plus d'assurance, de s'intégrer dans le cadre du groupe. Ce faisant, des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le cadre familial sont appliquées, et de nouveaux comportements et de nouvelles manières sont mis en pratique.

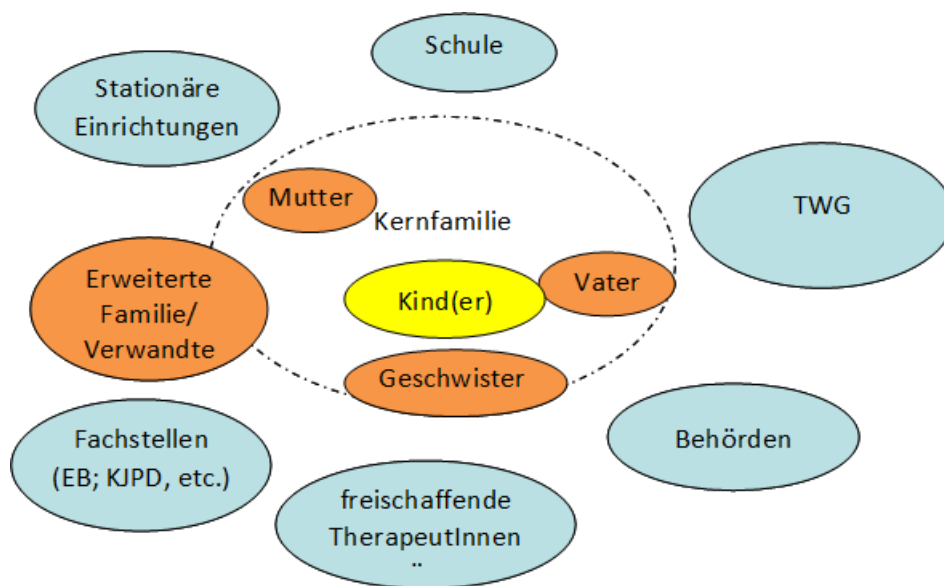
7.4. COORDINATION DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES SOCIAUX

Dans le cadre d'une approche systémique et à des fins de coordination des cas, toutes les personnes et institutions impliquées dans le processus sont invitées par la direction à intervalles réguliers. L'objectif est de maintenir un échange d'informations et de coordonner les différents acteurs et leurs activités entre eux dans l'intérêt du bien-être de l'enfant. La préparation et l'invitation aux réunions dites du réseau se font en concertation et avec l'accord des parents ou des personnes chargées de l'éducation de l'enfant. La possibilité d'un feed-back de la part des personnes concernées devrait être assurée et le pouvoir de décision des parents (ceux qui sont responsables de l'éducation de l'enfant) devrait toujours être

préservé. La création de réseaux de systèmes axés sur les besoins signifie créer et maintenir un équilibre entre la constance et la stabilité, d'une part, et le changement et le développement, d'autre part. En plus du travail avec la famille sociale, l'environnement social élargi de l'enfant est essentiel à la réussite du traitement.

Tous les trois ou quatre mois, des réunions en réseau ont lieu (coordination et évaluation de la situation). Toutes les institutions concernées sont invitées à y participer. On compte parmi elles les autorités officielles (PAE, APEA, curateurs, etc.), l'école (enseignants, enseignants spécialisés, travailleurs sociaux, directeurs d'école, concierges d'école, OP, 10e année scolaire, etc.), les organismes spécialisés (conseil pédagogique, service psychiatrique pour enfants et adolescents, clinique de jour, clinique Neuhaus, etc.), les psychologues indépendants pour enfants et adolescents, les psychiatres, l'aide aux familles, le travail avec les jeunes, les clubs sportifs (entraîneurs, etc.) et autres.

Le cadre peut être adapté individuellement, c'est-à-dire être plus ou moins large, selon les besoins.



Même dans le cas d'enfants et d'adolescents qui ont été retirés à leur famille, le TWG|CT s'efforce d'impliquer dans le processus les parents dont les possibilités de contact sont limitées. Cela se fait en étroite collaboration avec les autorités de référence et toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Si la coopération avec les enfants placés et leurs familles se heurte à une trop grande résistance, une solution de suivi appropriée est recherchée.

8. PHASES DE SÉJOUR DU TWG|CT

8.1. PHASE DE CLARIFICATION ET D'INDICATION

Les familles prennent généralement connaissance de l'offre du TWG|CT par le biais du réseau d'aide externe. Plus rarement, les familles prennent connaissance de notre offre en faisant des recherches sur Internet.

Jusqu'à l'entrée possible, des discussions d'indication ont lieu. Au cours de ces discussions, l'environnement social et le système d'aide existant sont évalués. Pour les familles soumises à des pressions extérieures, la motivation d'un séjour au TWG|CT peut varier considérablement, de même que pour les enfants et les adolescents concernés. Dans le cadre des discussions d'indication, la volonté et le consentement de toutes les parties concernées sont encouragés afin d'augmenter les conditions préalables à un bon résultat de traitement. Dans le cas d'un placement avec retrait de garde, le TWG|CT cherche à établir une bonne base de confiance pour la coopération ultérieure en fournissant des informations transparentes et en impliquant la famille dans la planification.

Une attention particulière est accordée aux principaux référents du système social. Dans la mesure du possible, ils sont invités à participer aux entretiens. Dès cette phase, les points de discordance qui entravent le développement optimal des membres de la famille sont abordés. Il se peut qu'un processus de changement soit mis en route à la suite des discussions d'indication, ce qui rend le placement superflu.

Les familles qui se présentent au TWG|CT sont souvent exposées à un stress considérable. Dans certaines situations, il existe également un risque d'établissement d'un avis de détresse. Le principe de la démarche volontaire et la détermination à s'impliquer dans le fonctionnement du TWG|CT sont déterminants pour le succès du traitement.

8.2. ENTRÉE

Lors de l'entretien d'admission, les objectifs et le mandat sont définis et un contrat de thérapie est signé. Les parents ou tuteurs sont informés de leurs droits et obligations, de leur droit de regard, du domaine de responsabilité du TWG|CT en ce qui concerne les menaces éventuelles au bien-être de l'enfant, ainsi que des possibilités de plainte (commission de conciliation).

Tous les partenaires importants (école, autorités, thérapeutes externes, etc.) sont informés de l'admission par les tuteurs légaux ainsi que par le TWG|CT sur l'admission et les méthodes de travail.

8.3. PHASE INITIALE

Dans la phase initiale, les enfants s'intègrent au groupe, s'habituent aux règles et s'adaptent à la nouvelle situation. Le manque de la maison, le nouvel environnement et un nouveau groupe les poussent souvent à faire de gros efforts, de plus, ils cherchent aussi à rentrer chez eux le plus vite possible. Les difficultés familiales passent au second plan. L'expérience montre que cette phase dure un à deux mois. Le véritable processus de changement ne commence que par la suite.

8.4. PHASE INTERMÉDIAIRE

C'est souvent durant la phase intermédiaire que le véritable travail avec les parents et leurs enfants débute. Des symptômes similaires ou identiques à ceux de la maison apparaissent. Dans le cadre des

entretiens familiaux, les problèmes quotidiens sont discutés, les stratégies sont définies aussi précisément que possible et entraînées dans la vie de tous les jours. La durée de la phase d'entraînement dépend des ressources de la famille, des stratégies nouvellement pratiquées et de la coordination de toutes les personnes impliquées. L'expérience montre que cela prend de trois à huit mois.

8.5. PHASE DE SORTIE

Durant la phase de sortie, les périodes de séjour dans l'environnement d'origine sont successivement prolongées. L'enfant part déjà plus tôt le week-end et passe de plus en plus de temps à la maison pendant la semaine. Cela sert à tester et à consolider les compétences éducatives ainsi que les comportements nouvellement acquis.

8.6. SUIVI

Après la phase de sortie, une rechute dans les anciens modèles de comportement et de communication peut se produire en raison de la perte des structures de soutien au sein de la famille. Afin de garantir une stabilité dans le temps, le TWG|CT offre un suivi. Ce travail est effectué par le personnel ou la direction du TWG|CT. Dans ce cadre, le processus de développement de la famille est soutenu afin que toute régression puisse être reconnue et traitée à un stade précoce. Le suivi est une prolongation de l'accompagnement familial. Le cadre des réunions est maintenu ou modifié selon les besoins. La condition pour le suivi est une validation des coûts par les autorités locales compétentes, ou la volonté de la famille à supporter elle-même les coûts.

9. TRAVAIL DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE/ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Chaque famille est accompagnée par une personne de référence qui conduit les entretiens familiaux réguliers. La personne de référence est la première personne de contact pour la famille et son enfant. Lors de son admission, elle est responsable de l'organisation de la vie quotidienne et reçoit des instructions détaillées de la famille, telles que les heures de réveil, les activités de loisirs, l'aide aux devoirs, l'hygiène personnelle, la réglementation des médias, les habitudes alimentaires et les soins médicaux, etc. Celles-ci sont consignées dans les accords généraux et adaptées si nécessaire. Au cours du séjour, la personne de référence organise de manière autonome les réunions de famille et soumet les comptes rendus écrits à la direction thérapeutique. Avec le soutien de la direction thérapeutique, elle élabore un plan de suivi individuel et formule les objectifs intermédiaires. Elle adapte les accords généraux en fonction de la progression. Elle participe régulièrement aux entretiens de réseau ou aux discussions familiales organisées conjointement avec la direction thérapeutique. Elle est responsable de l'échange continu avec l'école et les autorités. Chaque personne de référence a un/e remplaçant/e au sein de l'équipe.

Les tuteurs légaux sont impliqués dans la pratique quotidienne de la pédagogie et sont directement guidés et accompagnés au sein du TWG|CT selon les besoins. Dans le cadre des entretiens familiaux, la situation à la maison est régulièrement évaluée et, si nécessaire, structurée. Nous considérons que les parents sont les véritables experts de leurs enfants. Ils sont donc tenus informés de tous les développements. Ils sont impliqués dans les décisions importantes concernant la vie quotidienne et les questions éducatives ou, si nécessaire, un mandat correspondant est obtenu. Dans le cadre des entretiens familiaux, les plans de

soutien sont discutés au sein du TWG|CT et des stratégies équivalentes sont élaborées pour la maison. Les parents sont soutenus et encouragés dans leur rôle éducatif.

Une caméra vidéo est disponible dans les salles de réunion, qui peut être utilisée pour enregistrer les discussions pour une analyse ultérieure. Les données sont stockées électroniquement et supprimées régulièrement. L'utilisation de la vidéo nécessite le consentement écrit de la famille au moment de l'admission. Même avec un consentement écrit, la famille a la possibilité de refuser un enregistrement à tout moment.

Les enregistrements sont soumis au secret professionnel pour le personnel. Ils peuvent être utilisés dans le cadre d'une formation continue ou d'une supervision. Dans ce cas, les parents ou les tuteurs seront informés.

9.1. PLAN DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PARCOURS INDIVIDUEL

Un plan de suivi individuel et une stratégie de traitement sont élaborés pour chaque enfant en collaboration avec le parent, le soignant et la direction thérapeutique. Ceux-ci sont basés sur le principe du renforcement et de la récompense des comportements positifs. Les récompenses peuvent aussi bien être accordées à la maison qu'au sein du TWG|CT et sont déterminées avec le parent et l'enfant. Les plans de soutien ne sont jamais liés à des sanctions.

Pour l'évaluation régulière, un modèle électronique standardisé est disponible pour apprécier les différentes compétences personnelles et sociales, sur la base duquel le déroulement du parcours peut être régulièrement cartographié et comparé. Les résultats sont intégrés dans les entretiens familiaux et les discussions en réseau.

10. PÉDAGOGIE QUOTIDIENNE

Le TWG|CT travaille essentiellement dans le domaine de la pédagogie quotidienne. Elle travaille indépendamment des accords individuels avec des structures quotidiennes claires et des pratiques cohérentes. Celles-ci concernent les repas, les activités de groupe, les tâches et les heures prévues pour les entretiens familiaux. Ce cadre clairement structuré vise à apporter aux enfants et aux jeunes un soutien et une orientation. Le règlement de l'institution régit la vie en commun et les obligations générales internes.

Les enfants doivent prendre en charge certaines tâches de la maison à tour de rôle dans un cadre raisonnable. Il s'agit notamment de diverses tâches de nettoyage, de rangement, et de l'aide à la préparation des repas. Les enfants reçoivent une introduction aux techniques de nettoyage professionnel de la part de la personne responsable de l'intendance. Au total, les tâches internes ne devraient pas dépasser une durée totale effective d'une heure. Les enfants et les adolescents sont accompagnés en fonction de leur autonomie.

Dans la vie quotidienne, ils sont également sensibilisés aux bonnes manières généralement valables entre eux et dans les interactions avec les adultes. En principe, le travail se fait en désescalade. En cas de difficultés, les parents sont consultés directement.

10.1. AIDE AUX DEVOIRS

Une aide aux devoirs est disponible quotidiennement pour tous les enfants et adolescents. Elle est également basée sur les besoins individuels et est déterminée en collaboration avec les parents ou les tuteurs. Si nécessaire, le TWG|CT organise également des aides externes pour cette tâche. Un ordinateur portable est mis à la disposition des enfants pour qu'ils puissent faire leurs devoirs.

10.2. MÉDIAS ÉLECTRONIQUES/TÉLÉPHONE, TV

L'utilisation des médias est clairement réglementée dans le TWG|CT. L'utilisation de tous les appareils électroniques (consoles de jeux, téléphones portables, etc.) en dehors du TWG|CT est de la responsabilité des parents. Dans le cadre d'un entretien avec les parents, ces derniers seront rendus attentifs à leur responsabilité et aux possibilités d'influence associées aux risques potentiels. Dans le concept d'éducation sexuelle, les dangers à cet égard sont encore spécifiquement abordés.

Dans la maison, l'utilisation d'appareils électroniques n'est pas autorisée pendant les repas, les devoirs et les tâches. Après 18h30, l'utilisation des médias électroniques n'est plus autorisée pour les enfants jusqu'à la 6ème année incluse. Dès la 7e année, les enfants peuvent à nouveau utiliser leur média électronique après le repas du soir, s'il n'y a pas d'activités de groupe, avant de le rendre pour la nuit. Le TWG|CT ne fournit pas de Wi-Fi. Le TWG|CT n'autorise pas l'accès aux réseaux sociaux sur les ordinateurs portables mis à disposition des enfants. Dans la mesure du possible, l'ordinateur portable est également équipé d'un filtre de sécurité pour les enfants. L'utilisation de la télévision se fait en accord avec l'équipe socio-éducative.

10.3. ACTIVITÉS DE GROUPE

Une fois par semaine, une réunion de groupe a lieu avec tous les enfants présents. Dans le cadre de cette réunion de groupe, les conflits internes sont clarifiés; des sujets d'actualité tels que la dépendance, le genre, les comportements, etc. sont également abordés.

Une activité de groupe est organisée régulièrement, de manière hebdomadaire, avec des soirées de jeux, des ateliers créatifs ou des sorties. Le groupe est divisé en fonction des âges et de la dynamique du groupe.

Comme alternative aux jeux électroniques, le TWG|CT offre une variété de jeux de société "traditionnels" et des possibilités de jeu actif. Ceux-ci se veulent une alternative délibérée aux nouveaux médias de jeu. Par le biais de jeux de société traditionnels, la communication, la compétence sociale et la tolérance à la frustration sont encouragées de manière ludique. En apprenant à connaître les jeux traditionnels, les enfants découvrent une alternative aux jeux électroniques, peu coûteuse et respectueuse de l'environnement.

10.4. LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les activités de loisirs sont déterminées dans le cadre d'accords individuels avec les tuteurs légaux. Les activités existantes avant l'admission de l'enfant doivent être maintenues. En l'absence d'activités de loisirs et en concertation avec les parents, le TWG|CT aide à organiser des activités de loisirs adaptées.

Pendant les vacances scolaires, en raison de la présence individuelle des enfants, des excursions et des activités sont prévues dans la maison.

11. PÉDAGOGIE SEXUELLE

Le personnel du TWG|CT adopte une attitude professionnelle envers les enfants et les jeunes, ainsi qu'envers leurs familles. La base pour cette attitude est assurée par la formation pédagogique de base respectueuse, une attitude réfléchie et consciente, ainsi que par des directives internes. Les membres du personnel adoptent les lignes directrices du TWG|CT, indépendamment de leurs convictions personnelles et jouent le rôle de modèle à l'égard des enfants et des adolescents.

La sexualité se manifeste dans toutes les phases de la vie ; c'est une énergie vitale qui se développe dans le corps et qui est présente tout au long de la vie - de l'enfance à la vieillesse.⁵ Cependant, la manière dont elle est traitée dépend de l'environnement social, culturel et religieux et peut donc varier considérablement. Selon l'évolution de la société, la sexualité est abordée de manière plus ouverte, plus stigmatisante ou plus taboue. Ces différences sont respectées dans le cadre du règlement interne. Dans son travail quotidien, le TWG|CT s'appuie sur des résultats scientifiques et, si nécessaire, tente de les communiquer aux familles sous une forme adéquate.

Les principes de base suivants guident notre travail :

- Les femmes et les hommes ont des droits égaux et le droit à l'autodétermination.
- Le TWG|CT encourage une attitude tolérante, non-violente et non-discriminatoire entre les différents sexes.
- Le TWG|CT respecte et promeut un langage courant adapté à l'âge et non discriminatoire.
- Le TWG|CT encourage la compréhension et la tolérance à l'égard des relations entre personnes de même sexe.
- Le TWG|CT promeut un développement de la sexualité sans jugement, fondé sur la dignité personnelle et le respect.
- Le bien-être de l'enfant est toujours au premier plan.

La question de la pédagogie sexuelle fait l'objet d'un document séparé qui comprend également des mesures comportementales préventives et des consignes à suivre en cas de transgression avérée des limites, ainsi que les conditions d'engagement du personnel et les directives comportementales le concernant.

12. RÈGLEMENT CONCERNANT LES PRODUITS STUPÉFIANTS

L'utilisation de drogues illégales dans l'aire du TWG|CT n'est pas autorisée. Si des enfants ou des adolescents rentrent en état d'ébriété ou sous l'effet de produits stupéfiants, ils seront séparés du groupe

⁵ vgl. z.B. Wanzeck-Sielert, 2008; WHO, 1994

(isolés dans leur chambre) et leurs parents ou tuteurs seront informés. Les personnes concernées seront informées des risques éventuels de leur consommation et, si nécessaire, orientées vers un centre spécialisé. En cas de récurrence, la consommation régulière peut entraîner l'expulsion. La consommation de tabac n'est possible qu'avec l'autorisation explicite du parent ou du tuteur.

La sensibilisation des enfants et des adolescents à ce sujet fait l'objet d'un document spécifique.

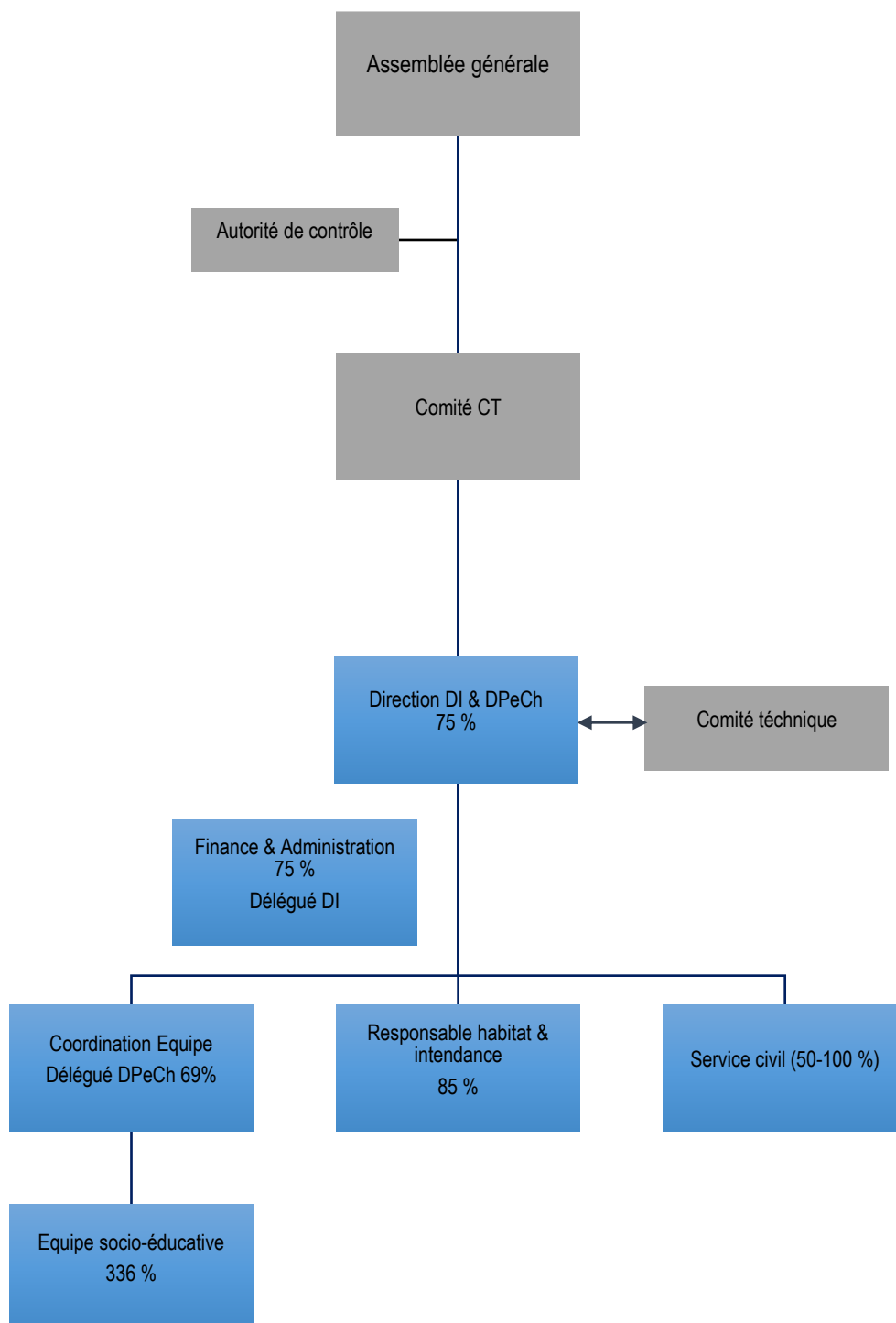
13. SITUATION DE CRISE

Il existe un contrat de collaboration avec le SPU qui constitue le premier point de contact en cas d'urgence. Si une situation de crise se présente et entraîne une hospitalisation, il travaille en collaboration avec la clinique Neuhaus ou d'autres centres d'intervention de crise appropriés.

La procédure à suivre en cas de situation de crise a été réglée avec la police locale.

14. ORGANISATION

14.1. ORGANIGRAMME



14.2. CONSEIL DE DIRECTION

Il est composé de 5 à 8 membres issus de la politique, de l'administration, du milieu scolaire ainsi que de spécialistes qualifiés. Il fixe les objectifs stratégiques de la direction et contrôle leur réalisation ainsi que la gestion quotidienne. En cas de conflit entre les employés et la direction, un représentant du conseil d'administration assume le rôle de médiateur. Le TWG|CT élabore chaque année un planning basé sur les objectifs stratégiques du conseil de direction. Le TWG|CT rédige chaque année un rapport annuel à l'attention des membres de l'association. Il comprend la présentation d'un thème particulier, mais aussi le bilan financier annuel ainsi que le rapport des réviseurs.

14.3. DIRECTION

Elle est identique à la direction thérapeutique. Elle est responsable de la gestion opérationnelle globale de l'entreprise ainsi que du recrutement de l'ensemble du personnel. La direction traduit les directives stratégiques de l'association en objectifs opérationnels. Les ajustements conceptuels sont discutés avec le comité d'experts. En cas de variations du fonctionnement de l'institution, il est tenu de rendre des comptes au conseil de direction. Il est l'interlocuteur principal pour tous les organismes externes, sauf si ces tâches ont été déléguées.

14.4. COMITÉ D'EXPERTS

La direction est conseillée par un comité d'experts. Il est composé de représentants des services psychiatriques locaux pour enfants et adolescents, du service psychologique pour enfants et adolescents, de la protection des enfants et des adultes (Office de protection de la jeunesse) et des services sociaux et écoles régionaux. Il se réunit trois à quatre fois par an. Ses tâches consistent notamment à discuter de la situation actuelle de l'institution, des conditions cadres ainsi que des questions conceptuelles et de personnel. Il a un rôle consultatif dans la nomination de la direction. Un représentant du comité d'experts est membre du conseil de direction.

14.5. EQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE POLYVALENTE

L'équipe socio-éducative est composée d'éducateurs sociaux qualifiés, d'éducateurs spécialisés, de psychologue, d'un/e stagiaire, d'une personne effectuant son service civil, et d'un thérapeute familial systémique.

Une employée de maison qualifiée est responsable des courses, de l'entretien général et de la préparation des repas. Elle veille tout particulièrement à ce que les enfants et les adolescents reçoivent une alimentation équilibrée et saine.

Le TWG|CT est reconnu comme une institution de formation et dispose d'un concept de formation correspondant. Il offre une place de formation pour les éducateurs sociaux à partir de la 3ème année de formation.

15. CONTRÔLE ET GARANTIE DE LA QUALITÉ

15.1. CONCEPT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Le TWG|CT a un concept spécifique pour la définition du contrôle de la qualité. Elle définit les normes internes et les mécanismes de contrôle ainsi que tout le déroulement du processus. Ceux-ci sont toujours adaptés aux besoins actuels. Un responsable interne de la gestion de la qualité est désigné.

15.2. BASE DE DONNÉES

Grâce à sa base de données centrale, le TWG|CT a la possibilité de consulter directement tous les formulaires et documents internes. De plus, tous les documents internes sont conservés par écrit. La validité des documents est régulièrement vérifiée. Le personnel a la possibilité de suggérer des ajustements, des corrections et de nouveaux documents. Avec le responsable du contrôle de la qualité, les ajustements nécessaires sont effectués. Tous les processus de travail dans les domaines de la prise en charge, de l'administration et de la gestion sont enregistrés par écrit et par voie électronique.

15.3. DOCUMENTATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Chaque famille a son propre dossier dans lequel toutes les données sont stockées. Tous les entretiens individuels, de famille et de réseau sont enregistrés par écrit et électroniquement dans le journal. Les saisies répondent aux critères de confidentialité et peuvent être consultées par les familles concernées. Le dossier est conservé, conformément aux exigences légales, pendant 10 ans après la fin du séjour au TWG|CT, puis il est détruit, respectivement, les données électroniques sont supprimées. Des copies des rapports à l'attention des autorités sont envoyées aux personnes concernées. Les informations ne sont pas transmises à des tiers à leur insu et sans leur consentement.

Le TWG|CT se conforme aux directives applicables en matière de protection des données.

15.4. FORMATION CONTINUE

Des cours de formation continue internes sont régulièrement organisés au sein du TWG|CT. Elles sont obligatoires pour l'équipe socio-éducative. Les thèmes sont axés selon la pédagogie systémique sociale et les problèmes rencontrés dans la vie pédagogique et thérapeutique quotidienne. La formation continue du collaborateur est définie dans le cadre du statut du personnel. Le TWG|CT s'efforce d'organiser des journées de formation en coopération avec d'autres institutions locales.

15.5. SUPERVISION DE L'ÉQUIPE

La supervision de l'équipe est organisée selon les besoins de la direction ou à la demande du personnel et est dirigée par un professionnel externe.

15.6. SUPERVISION DE CAS

Des séances de supervision cliniques et socio-pédagogiques avec des experts externes ont lieu à intervalles réguliers.

15.7. ENTRETIEN DE SORTIE

Il permet de vérifier la réalisation des objectifs et la satisfaction des familles par rapport aux services du TWG|CT. Ils se déroulent de manière anonyme et se retrouvent dans les différentes statistiques.

15.8. QUESTIONNAIRE DE SUIVI

Un an après avoir la sortie du TWG|CT, une enquête de suivi est menée auprès des familles. L'objectif est de vérifier la durabilité de l'intervention.

16. ORGANISATION DU TRAVAIL

Le TWG|CT dispose de ses propres règlements en matière de personnel, de salaires et de promotion des employés. Un service de médiation interne est défini et est assuré par un membre du conseil de direction.

La prise en charge des enfants et des adolescents est organisée selon un système de tournus. Les horaires de chaque tranche de travail sont généralement de six heures, mais peuvent être adaptés aux besoins de l'institution. Pour la nuit, il existe un service de garde qui est rémunéré séparément.

La transmission des informations est assurée par trois brefs rapports durant la journée et un plus long l'après-midi. Les tranches de travail sont organisées de telle sorte que tous les employés aient le temps de consulter les informations de la base de données électronique.

16.1. RÉUNION D'ÉQUIPE

Elle a lieu chaque semaine. Dans ce cadre ont lieu une évaluation du déroulement des pratiques, la coordination des tâches à venir ainsi que la discussion des hypothèses et des stratégies. En plus des questions d'organisation, les aspects techniques sont également abordés.

16.2. TRANCHES DE TRAVAIL

Lundi à vendredi

Mercredi matin: réunions d'équipe, supervision, formation continue

06:00	06:30	07:30	07:30	08:00	08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00	19:30	20:00	20:30	21:00	21:30	22:00	22:30
S5						S5 Pikett																											
						S1																											
						S2												S3						S4									
HV																																	

Les heures de travail des équipes peuvent être organisées à des moments différents et s'adaptent aux besoins de l'entreprise et de nos clients.

16.3. STRUCTURE DE LA SEMAINE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00:00 – 01:00							
01:00 – 02:00							
02:00-03:00							
03:00 – 04:00							
04:00 – 05:00							
05:00 – 06:00							
07:00 – 08:00	07:00 – 07:30 Rapport S5 → employée de maison, direction						
08:00 – 09:00			Séance équipe entière, admin. incluse organisation, coordination, supervision, formation continue			9:00 TWG CT femme	
09:00 – 10:00							
10:00 – 11:00							
11:00 – 12:00	Réunion sous-équipe BT	10:00 – 10:15 Rapport employée de maison → Equipe journée S1					
	Petites tâches						
13:00 – 14:00			Grandes tâches				
14:00 – 15:00	Entretiens d'indication direction				Nettoyage des chambres		
15:00 – 16:00							
17:00 – 18:00	16:30 – 17:30 Aide aux devoirs quotidienne						
18:00 – 19:00	17:00 – 19:00 Accueil des familles au TWG CT (entretien de famille, entretien en réseau, etc.)						
19:00 – 20:00	Séance interne groupe	Lu – Ve 18:00/19:00 tâches			Activités de groupe intérieur et extérieur		Dès 19:30 Accueil des familles
20:00 – 21:00							
21:00 – 22:00							
22:00 – 23:00	19:30 – 20:00 Rapport Equipe du soir S3 → S5 piquet						
23:00 – 24:00							